



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 76825

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la réforme du régime de l'auto-entrepreneur. En effet, ce dispositif, créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, simplifie au maximum les contraintes administratives supportées par les entrepreneurs. C'est pourquoi il souhaiterait connaître dans le détail le bilan de cette réforme, au niveau du département de la Marne et de la région Champagne-Ardenne, un peu plus de 18 mois après sa mise en place mais également les éventuelles améliorations envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76825

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4373

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)